

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CHAISE DIEU

Séance du 21 Septembre 2021 à 20h
L'an deux mil vingt-et-un, le 21 Septembre 2021 à 20h

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. BRIVADIS André, Maire

Etaient présents : Mr BRIVADIS André, Maire ; Mr GIBERT Stéphane, Mr BLANCHEFORT Fabien, Mr LAVERROUX Yannick, Mme SAVINEL Armelle Adjoint, Mme SCIORTINO Pascale, Mr VIALANEIX Bernard, Mr PHILIPON Pierre, Mr FAIVRE Thierry, Mr SPECCEL Gérard, Mr MARION Olivier.

Nombre de conseillers

- en exercice : **13**
- présents : **11**
- votants : **13**
- absents : **2**

Date de la convocation :
06 Septembre 2021

Procurations :

Mr WENGER Stéphane a donné procuration à Mr BRIVADIS André,
Mr PHILBEE Paul a donné procuration à Mr GIBERT Stéphane,

Date d'affichage :
06 Septembre 2021

Mme SAVINEL Armelle a été nommé secrétaire.

Objet :

Contentieux avec M
BEREAUX et « La
Flûte Casadéenne »

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Maître Philippe DAUPHIN, avocat, signifiant que les commerçants de « La Flûte Casadéenne » et M BEREUX acceptent la procédure de médiation et demandent chacun la somme de 2 000 € comme dédommagement des désagréments causés lors des travaux d'aménagement de l'Avenue de la Gare.

Après en avoir délibéré, et à la majorité (12 voix « Pour », 1 voix « abstention »), le conseil municipal décide de ne pas accepter la médiation, de ne pas verser la somme de 2 000€ à chacun des deux commerçants et de poursuivre la procédure.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en Sous
Préfecture de Brioude le
22 septembre 2021 et
publication du 22
septembre 2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
LE 24 SEP. 2021
DE BRIOUE

André BRIVADIS

